

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-48/2025**

Date de convocation : le 28 novembre 2025

Date d'affichage : le 28 novembre 2025

Objet : Autorisation de la commune de Saint Michel sur Savasse pour l'achat de parcelles par la commune de Montmiral sur son territoire, Chemin de la Cloître

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTEL - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Anne-Lise CALABRIN

Absents, excusés : Sébastien RUAZ - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

Procurations : Néant

Carole MOTTEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu la convention d'entente entre les communes de Montmiral et de Saint Michel concernant la gestion des chemins communaux limitrophes (Chemin de la Cloître et Chemin des Frênes),

Vu le projet d'élargissement du Chemin de la Cloître mené par la commune de Montmiral

Considérant que la première partie du Chemin de la Cloître, depuis la Route Départementale, est sur le territoire de la commune de Saint Michel sur Savasse.

Considérant que la commune de Montmiral souhaite faire l'acquisition d'une bande d'un mètre sur les parcelles voisines, sur le territoire de Saint Michel et sur le territoire de Montmiral, afin d'élargir le Chemin de la Cloître

Considérant toutefois que la commune de Saint Michel n'a, pour sa part, aucun projet d'élargissement ou de travaux sur cette partie de la voirie communale qui dessert des habitants de Montmiral

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas engager de travaux ou de frais d'acquisition de parcelles le long du Chemin de la Cloître dans le cadre de l'élargissement de cette voirie communale empruntée par des habitants de Montmiral et dont la gestion a fait l'objet d'une convention d'entente.

AUTORISE la commune de Montmiral à poursuivre son projet et notamment à faire l'acquisition de parcelles privées sur le territoire de la commune de Saint Michel sur Savasse, le long du Chemin de la Cloître.

DIT qu'aucun frais ne sera engagée par la commune de Saint Michel sur Savasse concernant ce projet

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 3 décembre 2025

Le Maire,

Pierre COLOMB

